

Chers amis, adhérents d'IFE AIDE,

Vous avez reçu IFE Redevance Info 10 du 19.09.14 « Lettre ouverte à M. Vacandare ».

AGE : En accord avec les statuts de notre association un grand nombre d'entre nous a désiré avoir un débat public concernant les négociations sur la Redevance (sous forme d'Assemblée Générale Extraordinaire) dès la fin du mois de mai 2014. L'idée étant d'infléchir les négociations débutées entre la Direction EURONAT et la commission redevance d'IFE (voir les raisons en PJ Profession de foi)

Rien n'a été accepté par les responsables de notre association au mépris des statuts et de la démocratie ; aucune possibilité d'exprimer notre opinion pas même par un vote courrier !

VOTE : Un amalgame est fait par le président d'IFE sur « Le VOTE » (IFE-Info10).

En fait, il s'agit de 2 votes bien distincts qu'il ne faut surtout pas confondre.

1 - Le premier vote, qui a été demandé il y a 4 mois par les adhérents IFE signataires du Collectif, donne la possibilité à **tous** les adhérents IFE de s'exprimer sur une motion (remplaçant l'AGE) , concernant les négociations entreprises entre IFE et EURONAT et qui ne les **engagera en rien officiellement**, mais montrera aux dirigeants d'IFE leur désapprobation.

2 - Le second vote effectué à l'initiative des responsables d'IFE (et d'EURONAT) vous demandera de dire si vous êtes d'accord avec le protocole transactionnel et il vous **engagera officiellement à payer** la redevance annuelle (majorée du SMIC et d'ICC) **plus** environ de 20% en 10 ans, et encore **en plus** une somme forfaitaire supplémentaire (FONDS d'investissement ou une 2^{ème} redevance Travaux /Rénovation ou quelque soit le terme utilisé...) pendant 10 ans également – et qui change les bases contractuelles existantes !

Réfléchissez bien avant de voter sur le contenu du vote proposé. Il s'agit de votre argent!

DEMARCHES : Ceux d'entre nous qui n'acceptent pas la manière et le contenu qui se dessinent ont donc réagi. Nous signifions à la Direction EURONAT notre désaccord par une ACTE DECLARATIF (voir 2014-09-25 Collectif Info 12, transféré à nouveau).

Nous vous engageons vivement à envoyer un mail comme expliqué dans Collectif Info 12.

Si aucun accord acceptable n'est trouvé avant la fin de cette année, nous paierons notre redevance sur les bases précédentes.

Il ne faut donc pas accepter le protocole transactionnel qui vous sera proposé par le Président d'IFE (et la SAS Euronat) : l'augmentation sur 10 ans étant énorme, non justifiée et exclusivement favorable à l'entreprise.

C'est évident que la Direction Euronat utilise les responsables d'IFE pour leur propre intérêt. Si la majorité des adhérents d'IFE refuse l'accord, c'est en plus la possibilité de sauver l'unité de l'association, tant au niveau de ses responsables que de ses membres.

CONSEQUENCES : Ces démarches, conseillées par différents juristes, ne présentent aucun risque pour les titulaires d'un droit d'usage que nous sommes.

Elles nous mettront à l'abri de toutes tentatives de rétorsion de la part d'EURONAT comme par exemple de bloquer l'entrée de nos voitures (nos juristes sont très clairs à ce sujet).

Une nouvelle négociation doit être initiée sur des bases plus raisonnables, proches de la réalité des dépenses et évitant une modification importante de notre contrat. Ou alors la SAS EURONAT soumettra au Tribunal compétent sa demande qui ne pourra en aucun cas être supérieure aux propositions d'aujourd'hui.

N'oubliez pas que c'est la Direction Euronat qui désire quelque chose de nous et pas le contraire !

Agissons tous pour défendre nos intérêts. Rejoignez-nous !

Pour le Collectif

Alice KRIEGER, Armand PERONT, JP VACANDARE

Collectif.redevance.2015@gmail.com